



Espaces Jeunes Information aux familles



Chers parents,

Veillez trouver ci-joint les nouveaux tarifs espaces jeunes Sauveterre de Guyenne et Targon applicable au **1^{er} février 2023**.

Cette année le Conseil communautaire a voté le 19 décembre 2022 un lissage des tarifs au taux d'effort au même titre que pour les Accueils de Loisirs. La politique tarifaire était inchangée depuis 2017 et était basée sur l'activité sans tenir compte des revenus de chaque famille.

Votre tarif est donc calculé sur la base de votre Quotient familial x le taux d'effort actualisé par activité – c'est-à-dire selon le coût de l'animation.

Mode de calcul :

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| Coût Activité / Enfant | = | Coût de l'activité ÷ Nombre d'enfants |
| Taux d'effort à l'activité | = | (Coût activité / enfant X 16% de participation famille) ÷ 458 (QF plancher) |
| Tarif appliqué aux familles | = | Taux d'effort à l'activité X QF de la famille |

| | |
|--|------|
| Adhésion annuelle | 5 € |
| Nouveau QF plancher | 458 |
| Nouveau QF Plafond | 1473 |
| Un abattement appliqué par enfant supplémentaire | 25 % |

Cordialement
Sauveterre le 04 janvier 2023

